

**RACCORDEMENT ELECTRIQUE**

Alimentation 220-230 V monophasé. La cassette est équipée d'un cordon d'alimentation à 3 conducteurs de 1 mm<sup>2</sup>. Longueur 1m.

Marron = Phase Bleu = Neutre

Vert & Jaune = Terre

**REGULATION ET PROGRAMMATION**

L'ensemble des cassettes d'un même local doit être piloté par thermostats satisfaisants aux prescriptions de la norme les concernant. Ce thermostat doit être positionné à une hauteur comprise entre 1,5. et 1,8m à un endroit où la T° est représentative de celle de la zone d'occupation du local. [www.acso.fr](http://www.acso.fr)

**CARACTERISTIQUES TECHNIQUES**

Code	Type	Long.	Larg.	Ep.	W.	Kg	Classe
312031	AX-G Blanc	600	600	50	300	7	IP44
312041	AX-G Noir	600	600	50	300	7	IP44
312051	AX-G Miroir	600	600	50	300	8	IP44
312032	AX-G Blanc	1200	600	50	600	14	IP44
312042	AX-G Noir	1200	600	50	600	14	IP44
312052	AX-G Miroir	1200	600	50	600	14.5	IP44

**CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE**

L'appareil est garanti 2 ans contre tout vice de fabrication et défaut de matière. La garantie n'est accordée qu'après reconnaissance de la défectuosité par nos services techniques. La garantie ne couvre pas les appareils ou pièces détériorées ou brisées par accident (chute ou choc par exemple) en cas de transport, par un usage anormal ou par la non observation des prescriptions de la notice d'utilisation. Les réparations ou modifications qui pourraient être effectuées sur nos appareils par l'acheteur ou par un tiers autre qu'un revendeur accrédité, font cesser toute garantie de notre part, ceci par souci de la protection et de la sécurité de l'utilisateur. La responsabilité du constructeur ne peut être recherchée au titre de l'installation, cette charge ne lui incombant pas. Cette garantie n'est accordée que si les cases ci-dessous sont remplies par le vendeur au moment même de la vente.

**À remplir par le vendeur**

Nom :

Adresse :

Date de vente :

Type de l'appareil : AX-G 300 – AX-G 600

Coloris : Blanc – Noir - Miroir

Cachet du vendeur

**Cassettes DYNABOX AX-G**

**300w – 600w**

**BLANC – NOIR - MIROIR**

- à fixer ou à suspendre au plafond
- à fixer au mur

NOTICE D'INSTALLATION

à lire attentivement avant toute opération



*Le meilleur du rayonnement*

11 Bis Bd Carnot – 81270 Labastide Rouairoux

☎ : 05 63 98 51 80 📠 : 05 63 98 87 89 ✉ : [acso@acso.fr](mailto:acso@acso.fr) 🌐 : [www.acso.fr](http://www.acso.fr)

11 Bis Bd Carnot – 81270 Labastide Rouairoux

☎ : 05 63 98 51 80 📠 : 05 63 98 87 89 ✉ : [acso@acso.fr](mailto:acso@acso.fr) 🌐 : [www.acso.fr](http://www.acso.fr)

## DOMAINE D'UTILISATION

Les cassettes DYNABOX AX-G sont adaptées au chauffage des magasins, halls d'exposition, salles polyvalentes, bureaux, mais également pour un usage résidentiel.

## PRECAUTION D'EMPLOI

Les cassettes sont de classe 1, à relier à la terre. Elles doivent être installées et raccordées conformément à la NFC 15-100. Il est nécessaire d'équiper l'installation d'un dispositif à coupure omnipolaire ayant une ouverture de contact d'au moins 3 mm. Les cassettes DYNABOX AX-E sont conformes à la Norme **NFC 73-630 et au protocole d'essai PE103.08/91.12.16**. Ne pas encastrer les appareils dans des matériaux ne résistant pas à une T° de 60°C. Le choix des émetteurs se fait en fonction de la puissance unitaire des appareils, égale au rapport de la puissance à installer par le nombre d'appareils, mais aussi en prenant compte sa T° superficielle ou l'éclairement énergétique requis par les occupants du local.

## REGLE D'IMPLANTATION

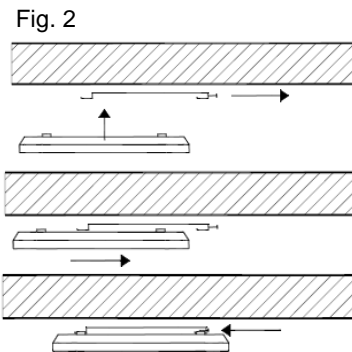
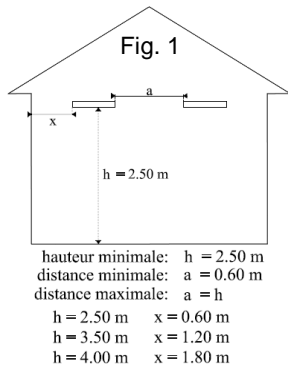
Le nombre minimum de cassette (N) sera supérieur ou égal à  $(S/H^2)$ ; S étant la surface du local chauffé et H la hauteur d'installation des cassettes.

## FIXATION

Les cassettes DYNABOX AX-G sont du type à fixer ou à suspendre dans le plafond. Elles peuvent également être fixées au mur.

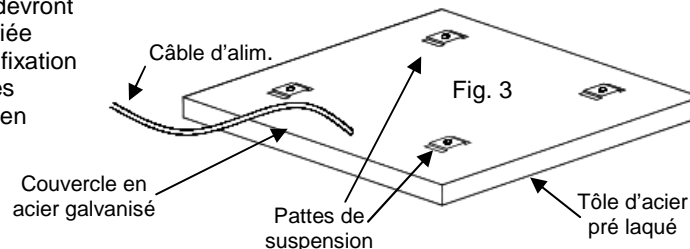
### FIXEE AU PLAFOND

Avant de positionner les cassettes, respecter les distances minimales ci-contre (fig. 1):  
Pour fixer les cassettes au plafond, visser les pattes de fixation directement au plafond selon le croquis (fig.2).



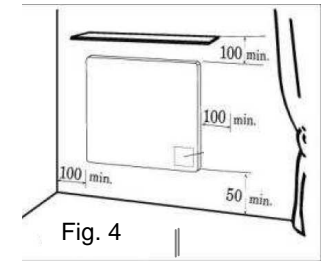
### SUPENDUE AU PLAFOND

Longueur maxi. préconisée des chaînettes : 1,5m. Les fixations par tiges filetées, câbles rapides, chaînettes ou étriers devront être choisies de façon appropriée pour s'adapter à la surface de fixation et au poids de la cassette. Elles doivent toujours être montées en position horizontale.



### FIXEE AU MUR

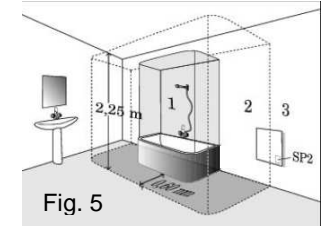
La distance entre le bas du panneau rayonnant et le sol ne doit pas être inférieure à 50 mm. La distance entre les bords du panneau rayonnant et les meubles doit être au minimum de 100 mm (Fig. 4).



Dans les salles d'eau, le panneau rayonnant doit être installé en conformité avec la norme NF C 15-100. (Fig. 5)

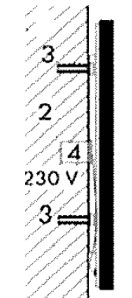
Il peut être placé dans les volumes 2 ou 3, à l'exclusion du volume 1.

L'installation électrique sera protégée par un différentiel 30 mA.



### vue de profil :

- 1 : Panneau rayonnant
- 2 : Paroi
- 3 : Goujons et Vis
- 4 : Boîte de raccordement



Fixer la cassette rayonnante sur le mur à l'aide des platines fournies. Le montage doit être effectué avec des chevilles adaptées à la nature du support. Les vis de fixation ne doivent pas avoir un  $\Phi$  inférieur à 6 mm. Procéder au raccordement électrique et suspendre la cassette sur les platines. Régler l'aplomb à l'aide des vérins bas et bloquer les écrous. (Fig.6)

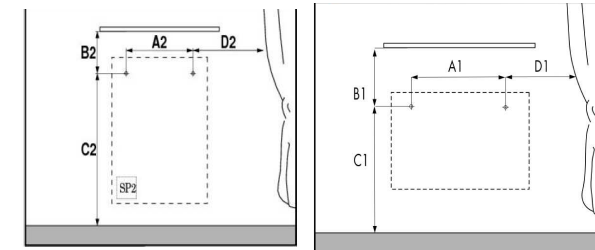


Fig. 6

W	A1 (mm)	B1 (mm)	A2 (mm)	B2 (mm)
300	390	303	308	296
600	390	303	308	296

### SECURITE

Le panneau rayonnant est équipé d'1 limiteur thermique permettant de ne pas dépasser les 80°C de T° de surface. Ne pas couvrir le panneau rayonnant. Ne pas placer un meuble ou un rideau devant le panneau rayonnant (fig. 7). L'émission de la chaleur doit se faire sans aucune gêne. Avant la saison de chauffage, nettoyer la surface du panneau.

